

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Documents officiels

Distr. générale
22 décembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 24 octobre 2017, à 10 heures

Président : M. Tommo Monthe (Cameroun)
*Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 133 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et
rapports du Comité des commissaires aux comptes

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

* Nouveau tirage pour raisons techniques (21 février 2018).

18-18762X* (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 133 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/72/5 (Vol. I), A/72/5 (Vol. I)/Corr.1, A/72/5 (Vol. III), A/72/5 (Vol. IV), A/72/5/Add.1, A/72/5/Add.2, A/72/5/Add.3, A/72/5/Add.4, A/72/5/Add.5, A/72/5/Add.6, A/72/5/Add.7, A/72/5/Add.8, A/72/5/Add.9, A/72/5/Add.10, A/72/5/Add.11, A/72/5/Add.12, A/72/5/Add.13, A/72/5/Add.14, A/72/5/Add.15, A/72/176, A/72/176/Corr.1, A/72/355 et A/72/355/Add.1)

1. **M. Bajaj** (Président du Comité des opérations d'audit du Comité des commissaires aux comptes), présentant les rapports du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session et le résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports (A/72/176 et A/72/176/Corr.1), dit qu'une opinion sans réserve a été émise pour chacune des 20 entités ayant été auditées, opinion qui a été assortie d'une observation dans le cas du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

2. En ce qui concerne les résultats financiers, huit entités ont terminé l'année en affichant un excédent, tandis que 11 ont enregistré un déficit. Toutes les entités à l'exception du Centre du commerce international (CCI) ont un actif net positif, tandis que l'actif net de 10 entités a diminué par rapport à l'année précédente. Les engagements au titre des avantages du personnel, hors prestations de retraite, constituent une part importante du passif de la plupart des entités, plus de la moitié pour 11 d'entre elles, 94 % pour le Fonds d'équipement des Nations Unies (et plus de 75 % pour l'ONU (hors opérations de maintien de la paix), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Il importe que chaque entité ait un plan de financement de ces obligations. En ce qui concerne la sensibilisation à la fraude et la prévention en la matière, toutes les entités auditées ont un dispositif de lutte contre la fraude et la corruption et toutes considèrent avoir mis en place une stratégie appropriée pour prévenir la fraude. Toutefois, sept entités (ONU (hors opérations de maintien de la paix), le CCI, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'UNITAR, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et

le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux) n'ont pas procédé à une évaluation des risques de fraude. Sans une évaluation de ce type, les entités ont du mal à identifier le risque d'exposition à la fraude et leurs déficiences en matière de procédures qui peuvent conduire à la fraude. En ce qui concerne l'état de l'application des recommandations antérieures, le Comité a constaté une augmentation du taux d'application, passé de 43 % en 2015 à 45 % en 2016, mais il est préoccupé par les 53 recommandations en suspens depuis plus de deux ans, qui représentent 9 % du nombre total de recommandations en suspens au 31 décembre 2015.

3. Passant aux principales conclusions des différents rapports d'audit, l'orateur indique que le Comité, en vérifiant les états financiers et en examinant les opérations de l'Organisation des Nations Unies, tels que présentés dans le volume I, pour l'année terminée le 31 décembre 2016, a été informé par l'Administration que le calcul du montant des engagements de dépenses non réglés était en cours. Selon une estimation provisoire, le montant des engagements inutilisés de l'exercice biennal 2014-2015 s'établit à environ 45,6 millions de dollars. Les conventions comptables prescrivent que les soldes de crédits non engagés en fin d'exercice budgétaire et les soldes de crédits consommés reportés d'exercices antérieurs sont comptabilisés comme provisions à porter au crédit des États Membres. Néanmoins, l'administration n'a pas inscrit ces provisions dans les comptes pour 2016.

4. Le Comité a constaté que le contrôle exercé sur la collecte et la compilation des informations sur les fonctionnaires actifs et retraités destinées à l'actuaire est insuffisant. Il y a des omissions importantes dans les données communiquées pour l'évaluation actuarielle, qui indiquent que les informations transmises par les missions au Siège n'ont pas été soigneusement vérifiées. La structure et l'organisation des pouvoirs en matière d'achats sont fragmentées et les attributions et responsabilités ne sont pas clairement définies. Enfin, s'agissant du plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité s'est déclaré préoccupé par les retards enregistrés dans la signature des contrats par rapport à ce qui était prévu et, en conséquence, dans le début des travaux, ainsi que par certains points ayant trait à l'achèvement dans les délais fixés du projet, à la gouvernance des projets et aux achats.

5. En ce qui concerne le PNUD, le Comité a noté que les déficiences passées dans la mise à jour des informations dans les registres des risques et de suivi des problèmes dans le système Atlas ont persisté. En ce qui concerne le FNUAP, le système mondial

d'élaboration de programmes n'est pas utilisé convenablement pour gérer les plans de travail, dont certains ont été signés avec les partenaires de réalisation avant d'être approuvés dans le cadre du système. En outre, il a été constaté que, dans certains cas, les montants figurant sur les exemplaires signés des plans de travail étaient supérieurs aux montants enregistrés dans le système pour ces mêmes plans de travail. Au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), la formation de sensibilisation à la gestion du risque institutionnel destinée aux membres du personnel n'a pas été dispensée en temps voulu et l'inventaire des risques prévu dans les directives d'ONU-Habitat relatives à la mise en œuvre de la politique de gestion du risque institutionnel n'a pas été établi.

6. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance a accumulé des frais de détention s'élevant à 1,60 million de dollars pour les conteneurs renvoyés aux consignataires et à 4,48 millions de dollars pour les conteneurs qui, en février 2017, n'avaient pas été restitués aux consignataires, pour dépassement de la période de franchise de 45 jours accordée pour retirer le contenu et restituer le conteneur au transporteur. Bien que l'UNITAR ait adopté les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en 2014 et soit passé au progiciel de gestion intégré Atlas administré par le PNUD en 2015, de nombreuses entrées du grand livre ont dû être corrigées pour 2016. Alors que le HCR a fourni des précisions concernant sa décision de fournir un appui saisonnier dans un pays précis sous la forme d'un paiement forfaitaire unique, le Comité a noté que les directives générales concernant l'assistance en espèces ne précisent pas si l'appui saisonnier doit faire l'objet d'un versement mensuel ou d'un unique versement forfaitaire. Le Comité estime qu'il faut préciser les conditions de décaissement connexes. À l'UNRWA, des réformes ont eu pour effet de remplacer l'aide alimentaire en nature par des transferts en espèces. Néanmoins, le Comité a fait observer que le personnel de rang inférieur doit recevoir une formation au sujet de ces changements.

7. L'ONU a engagé un processus de fourniture d'un appui aux États Membres aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. L'ONUDC devrait élaborer un programme d'action concret à cet égard, ainsi que des indicateurs pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs. De plus, le Comité, tenant compte de l'engagement de l'ONU d'améliorer l'accessibilité des fonctionnaires handicapés, a indiqué que l'ONUDC avait pris certaines mesures mais n'avait fixé aucune norme d'accessibilité de ses bureaux extérieurs. En ce qui concerne le Bureau des Nations

Unies pour les services d'appui aux projets, le Comité s'est déclaré préoccupé s'agissant de la capacité d'exercer le contrôle de la gestion à tous les niveaux, du fait qu'il n'existe aucun système centralisé permettant de notifier les risques et les incidents liés à la qualité des projets. Même le nouveau dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de la conformité adopté en 2016 ne définit pas clairement les attributions des directeurs des services du siège. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) n'a ni politique ni note d'orientation écrites régissant la mise en place et le fonctionnement des présences sur le terrain et des présences du programme. En conséquence, un bureau de pays et un bureau régional ont établi des présences sur le terrain et du programme sans dûment documenter les études de viabilité. L'Université des Nations Unies a un plan stratégique couvrant la période de 2015 à 2019, mais elle ne l'a pas modifié pour y intégrer les objectifs de développement durable et aucune autre indication n'est fournie sur la manière dont l'ONU compte apporter un appui au système des Nations Unies aux fins de la réalisation du Programme 2030.

8. Comme le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda en sont à différents stades du processus de fermeture et de leur remplacement progressif par le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, les problèmes soulevés par le Comité comprennent la gestion du processus de liquidation et le suivi des questions en suspens. Étant donné que le Tribunal pénal international pour le Rwanda a été complètement fermé et transféré au Mécanisme, des recommandations ont été adressées au Mécanisme en tant qu'enseignements tirés.

9. **M^{me} Bartsiotas** (Contrôleuse), présentant les rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement ([A/72/355](#)) et sur les fonds et programmes des Nations Unies ([A/72/355/Add.1](#)) pour l'année terminée le 31 décembre 2016, dit que les rapports apportent des précisions sur les observations qui ont déjà été présentées au Comité par le Secrétaire général et fournissent des renseignements sur l'état d'avancement de l'application des recommandations, l'entité responsable de l'application dans chaque cas, la date d'achèvement estimative et le degré de priorité. Y figurent également des renseignements actualisés sur la suite donnée aux recommandations se rapportant à des exercices antérieurs dont le Comité a indiqué qu'elles

n'avaient pas été intégralement appliquées à la date de la publication des rapports. Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des fonds et programmes ont accepté la plupart des recommandations du Comité et ont fait tout leur possible pour garantir le respect de la demande de l'Assemblée générale tendant à ce qu'elles soient appliquées.

10. En ce qui concerne l'application des recommandations formulées par le Comité concernant le rapport sur l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016, 51 % des recommandations concernant les cinq exercices précédents ont été intégralement appliquées, 31 % sont en cours d'application, 5 % n'ont pas été appliquées et 13 % ont été classées par le Comité ou sont devenues caduques. Rappelant que le Comité s'est déclaré préoccupé par les 53 recommandations encore en suspens après plus de deux ans, l'oratrice dit que les facteurs qui en retardent l'application sont la nécessité de modifier les politiques ou de mettre en place des mesures de contrôle supplémentaires et l'exécution de multiples projets de transformation opérationnelle. S'agissant de l'application des recommandations formulées par le Comité concernant le plan-cadre d'équipement, 35 % des recommandations concernant les quatre précédents exercices ont été intégralement appliquées, 43 % sont en cours d'application et 22 % ont été classées par le Comité ou sont devenues caduques.

11. **M. Ruiz Massieu** (Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/72/537), dit que le Comité consultatif a noté que toutes les entités auditées ont de nouveau reçu du Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve, mais qu'il reste préoccupé par l'état d'avancement de l'application des recommandations d'audit, en particulier celles restées en souffrance pendant plus de deux ans. Le Comité consultatif souscrit à l'opinion du Comité des commissaires aux comptes selon laquelle il faut redoubler d'efforts pour donner suite à ces recommandations et il accueille avec satisfaction l'aide que le Comité mixte continue d'apporter à cet égard, qui comprend l'établissement de délais d'application et d'autres mesures quantifiables, lorsqu'il y a lieu.

12. Le Comité consultatif a noté que la situation financière des entités auditées est restée saine, mais il estime que les États Membres en particulier gagneraient à inclure dans les futurs rapports d'audit des données comparatives sur les ratios financiers et une analyse correspondante. Rappelant la référence faite dans le rapport du Comité consultatif à l'augmentation notable

des soldes de trésorerie et des équivalents de trésorerie concernant le Volume I des états financiers de l'ONU entre 2015 et 2016, due essentiellement à la croissance des fonds d'affectation spéciale de l'Organisation, il indique que, depuis l'achèvement du rapport, le Comité consultatif a reçu des précisions supplémentaires à ce sujet, que l'Assemblée générale pourrait trouver utile pour ses délibérations.

13. En ce qui concerne le niveau des réserves détenues par l'ensemble des entités des Nations Unies, le Comité consultatif continue de noter la nécessité d'adopter une démarche équilibrée, en particulier pour les entités financées principalement par des contributions volontaires, et il compte que le Secrétaire général fera tout son possible pour établir des critères raisonnables concernant le niveau des réserves. Le Comité consultatif, ayant appelé l'attention sur le fait que le montant des engagements non réglés pour l'exercice biennal 2014-2015, estimé à 45,6 millions de dollars, n'a pas été arrêté et qu'il n'a pas été reversé sous forme d'ajustements aux quotes-parts des États Membres conformément au Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, demande au Secrétaire général de fournir à l'Assemblée générale des renseignements à jour sur cette question.

14. Enfin, le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a fait observer que le délai moyen requis pour pourvoir un poste vacant au Secrétariat de l'ONU est passé de 163 jours en 2015 à 202 jours en 2016, délai nettement supérieur à l'objectif de 120 jours fixé par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/247. Le Comité consultatif prie le Secrétaire général de préciser à l'Assemblée générale les raisons de cet allongement considérable.

15. **M^{me} Pereira Sotomayor** (Équateur), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe continue d'apprécier le rôle du Comité des commissaires aux comptes en matière de contrôle externe et se félicite de la qualité constante de ses rapports et recommandations. Le Groupe a pris note de la publication d'opinions d'audit sans réserve pour toutes les entités vérifiées et accueille avec satisfaction l'avis selon lequel la santé financière de l'ONU dans son ensemble reste saine. Il exhorte les entités auditées à préserver les progrès réalisés, à corriger les déficiences identifiées et à être conscientes du fait que si les engagements au titre des avantages du personnel demeurent non financés, le budget ordinaire risque d'être gravement touché à la longue. L'application des recommandations d'audit est insuffisante, si bien que les diverses entités du système des Nations Unies et le Secrétariat doivent s'attacher à appliquer les

recommandations des années antérieures de façon qu'elles soient, à terme, classées.

16. S'agissant du Programme 2030, le Groupe demande instamment que les méthodes et les normes pour la collecte de données concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable classés dans la catégorie III soient arrêtées sans délai. Comme la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ne peut commencer qu'une fois que les méthodes de mesure de tous les indicateurs auront été arrêtées, les retards entraveront la mesure des progrès accomplis concernant jusqu'à un tiers des cibles.

17. Le Comité est préoccupé de voir que les pouvoirs en matière d'achats n'ont pas été délégués de façon structurée et bien organisée et sont davantage guidés par la tradition que par des exigences de fond. Les questions de structure et d'organisation et les attributions et les responsabilités doivent être précisées et clairement établies. Le Groupe est également préoccupé par l'absence de suivi de l'application de la circulaire du Secrétaire général sur l'emploi et l'accessibilité des fonctionnaires handicapés au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/SGB/2014/3) et fait observer que les journées d'arrêt de travail ayant pour origine des troubles mentaux peuvent constituer un facteur de risque institutionnel pour l'Organisation.

18. Étant donné que l'investissement dans le progiciel de gestion intégré Umoja a été considérable, le Groupe compte bien que ce système offrira des possibilités de réorganiser les processus de l'Organisation afin d'optimiser son action et que le Secrétariat en tirera parti pour surmonter les déficiences, telles que l'insuffisance constatée dans la collecte et la compilation d'informations destinées à l'actuaire aux fins de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

19. **M. Hydrak** (Observateur de l'Union européenne), prenant également la parole au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ; ainsi que de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le Comité des commissaires aux comptes, au moyen de ses rapports de qualité et de ses recommandations, a apporté d'importantes contributions à l'Organisation sous la forme d'évaluations indépendantes de l'utilisation des fonds fournis par les États Membres sous la forme d'un contrôle qui a aidé à améliorer la gouvernance. Le Comité a également aidé le système des Nations Unies

à opérer sur des bases plus saines, plus transparentes et plus efficaces par rapport au coût, ce qui permet au Secrétariat de s'acquitter de ses mandats de manière plus efficace et plus rationnelle. L'orateur estime encourageant que le taux d'application des recommandations du Comité se soient améliorés, mais le Secrétaire général doit garantir l'application intégrale et rapide de toutes les recommandations.

20. L'Union européenne se félicite d'apprendre que neuf entités des Nations Unies ont établi leurs états financiers à l'aide d'Umoja pour la première fois, et elle partage l'avis du Comité que c'est un signe de la stabilisation du système. L'Union européenne reste convaincue que les années à venir apporteront d'autres améliorations en matière de transparence, d'efficacité et de rapport coût-efficacité. Elle se félicite également de l'indication par le Comité que l'application des normes IPSAS dans le cadre de l'établissement des états financiers s'améliore constamment dans le système des Nations Unies. Les rapports conformes aux normes IPSAS sur la situation financière et les résultats financiers de l'Organisation sont des contributions vitales pour la prise de décisions par les organes directeurs et ils renforceront la confiance des États Membres et des donateurs dans le respect du principe de responsabilité dans l'Organisation et dans la bonne santé financière de l'Organisation. L'Union européenne appuie l'appel lancé par le Comité pour accroître les activités de sensibilisation et les directives spécifiques sur la prévention de la fraude. Il est nécessaire, en s'appuyant sur le Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi en 2016, de redoubler d'efforts pour renforcer une culture de gouvernance saine et transparente.

21. **M^{me} Norman Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que les rapports actuels du Comité des commissaires aux comptes, qui donnent une image complète des comptes de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes des Nations Unies et fournissent les conclusions et les recommandations du Comité, permettent aux États Membres de prendre des décisions en connaissance de cause pour améliorer l'Organisation. Parmi les questions dont sa délégation attend avec intérêt l'examen figurent Umoja, la gestion axée sur les résultats, la gestion du risque institutionnel, les achats, l'informatique et les communications, les initiatives de lutte contre la fraude et la gestion des ressources humaines. Il est encourageant que toutes les entités auditées aient reçu une opinion sans réserve, ce qui indique qu'elles sont solvables et en mesure d'honorer leurs engagements à long et à court terme. Les États Membres peuvent continuer d'avoir confiance dans l'intégrité des états financiers de l'Organisation. Il est

également encourageant que les travaux du Comité aient été facilités par des états financiers établis en temps voulu en utilisant Umoja.

22. En ce qui concerne le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève, sa délégation a noté les préoccupations exprimées par le Comité concernant la gestion des projets et les retards enregistrés en matière d'achats, et elle demande instamment que des enseignements soient tirés de l'exécution du plan-cadre d'équipement et que des efforts sans incidences sur les coûts soient faits pour rattraper le temps perdu. Le projet doit être achevé sans dépassement du budget d'ici à la date fixée, en 2023.

23. Comme la question des achats a occupé une large place dans les conclusions et recommandations du Comité, notamment celles concernant le plan stratégique patrimonial, les moyens aériens et l'informatique et les communications, le Secrétaire général est prié instamment de répondre aux nombreuses préoccupations du Comité ayant trait aux achats, qui sont clairement un problème majeur à un moment où l'Organisation s'efforce de répondre à un éventail de besoins en expansion constante. Parmi les questions à traiter, en particulier compte tenu de leur importance pour les propositions de réforme de la gestion avancées par le Secrétaire général, figurent un système de délégation de pouvoir mieux conçu et transparent, les conditions à satisfaire pour la passation de marchés, la gestion des données et le traitement des transactions au moyen du système Umoja.

24. Bien que l'Organisation ait des actifs suffisants pour couvrir ses engagements, sa délégation rappelle que le Comité a indiqué qu'il convient de traiter la question des engagements au titre des avantages du personnel. Afin d'assurer une bonne planification financière, il est essentiel de se faire une idée claire de ces engagements en veillant à ce que les informations relatives aux bénéficiaires soient exactes, vu l'importance des engagements et leurs incidences sur le budget ordinaire.

25. Enfin, sa délégation appelle l'Organisation des Nations Unies à mieux intégrer les recommandations du Comité dans ses opérations courantes, de façon à améliorer les résultats en améliorant la gouvernance et la transparence, et à faire en sorte que les États Membres et les parties prenantes au sein du système des Nations Unies puissent prendre des décisions en connaissance de cause concernant les ressources de l'Organisation. En procédant de la sorte et en s'appuyant sur une direction énergique, l'Organisation peut apporter des améliorations tangibles réelles à l'exécution de ses mandats.

26. **M. Lakhanpal** (Inde) dit que le Comité des commissaires aux comptes est le principal mécanisme de contrôle de l'Organisation, ses observations et recommandations jouant un rôle essentiel dans la gestion financière et administrative et la gestion de la performance dans le système des Nations Unies. Sa délégation note que des opinions sans réserve ont été émises pour toutes les entités auditées et que, de l'avis du Comité, la situation financière de l'Organisation est stable et saine.

27. Le Comité des commissaires aux comptes a, à juste titre, fait observer qu'il est possible de mieux aligner les stratégies à long terme avec les activités essentielles pour la mise en œuvre du Programme 2030. Cela permettrait d'assurer une réalisation et un suivi plus cohérents des objectifs de développement durable. C'est aux États Membres qu'il incombe au premier chef de réaliser ces objectifs, mais il est reconnu que le système des Nations Unies a un rôle à jouer pour aider les gouvernements en la matière.

28. La délégation indienne a noté que la mise en œuvre du système Umoja et des normes IPSAS est en bonne voie et, en particulier, que les états financiers de neuf des entités auditées ont été établis en utilisant Umoja. Conformément aux recommandations du Comité, cette dynamique positive doit être maintenue pour assurer une gestion efficace des ressources financières et autres dans l'ensemble du système des Nations Unies. Il convient de traiter rapidement les préoccupations du Comité concernant l'absence de dispositifs de financement appropriés pour couvrir les engagements au titre des avantages du personnel et d'étudier les possibilités d'améliorer la gestion des réserves financières.

29. Dans un souci d'une gestion financière plus prudente, il faut s'attacher à titre prioritaire, conformément aux recommandations du Comité, à définir des critères clairs pour la délégation de pouvoirs en matière d'achats, à améliorer la gestion des procédures d'achat et de passation des marchés et à exercer un contrôle renforcé de la collecte et de la compilation des informations concernant le personnel aux fins de l'évaluation actuarielle.

30. Le maintien d'une culture de l'intégrité au sein de l'Organisation des Nations Unies et des fonds et programmes étant important, il convient d'effectuer des évaluations des risques de fraude pour déceler les déficiences des procédures, conformément aux recommandations du Comité. La mise en œuvre efficace du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption créé en 2016 est une étape importante.

31. Sa délégation a noté l'indication par le Comité que certaines de ses recommandations n'ont pas encore été appliquées. Il est nécessaire d'agir dans les meilleurs délais concernant celles qui sont en souffrance depuis deux ans ou plus. Une plus grande synergie dans l'application des recommandations des différents organes de contrôle au sein du système des Nations Unies contribuerait à consolider les gains à l'échelle du système.

32. Sa délégation attend avec intérêt des précisions concernant les propositions de réforme du Secrétaire général et les feuilles de route pour leur mise en œuvre, dans les domaines de la paix et de la sécurité, du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion interne.

La séance est levée à 10 h 55.